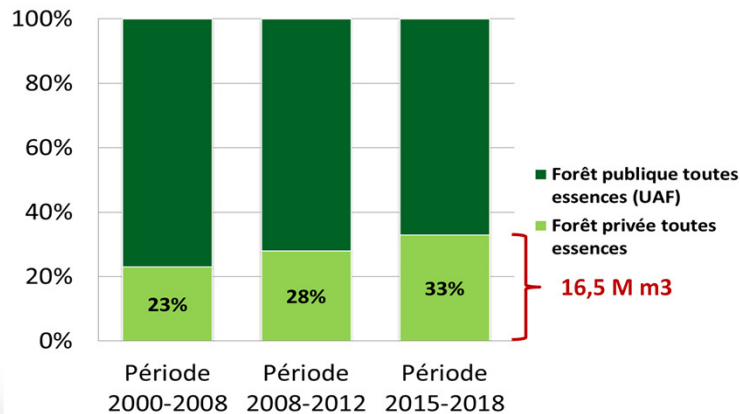




Améliorer l'environnement de production de bois en forêt privée

Par Marc-André Côté, ing.f, Ph.D.
Directeur général

Un transfert de la possibilité des terres publiques vers les terres privées



Mobilisation des propriétaires forestiers 2

Dans les dernières années, on a assisté à un transfert de la possibilité de récolte des terres publiques vers les terres privées. La hausse de la possibilité de récolte en forêt privée s'explique par l'arrivée à maturité des plantations des années 70 et par un niveau de récolte annuelle qui ne dépasse pas le volume permis. À l'inverse, la possibilité de récolte en forêt publique est en décroissance pour diverses raisons que je n'aborderai pas ici. Ce graphique montre que la forêt privée représente désormais 33 % de la possibilité de récolte forestière totale du Québec. Il n'est pas étonnant que le gouvernement et l'industrie forestière cherchent à mobiliser ce bois à des fins de développement économique.

En chiffre absolu, la possibilité de récolte en forêt privée est passée de 12 à 16 millions m³. Cette tendance s'observe dans toutes les régions du Québec. Nous avons évidemment des données plus précises par groupe d'essences. Par exemple, environ 45 % de la possibilité québécoise de récolte d'essences feuillues se trouvent dorénavant en forêt privée.

Avertissement

La mobilisation des bois sur les terres privées
se fait différemment que sur les terres publiques



Causes :

134 000 centres de décisions non synchronisés
Les propriétés forestières sont de petites tailles
Les opérations doivent être rentables

Mobilisation des propriétaires forestiers 3

Toutefois, la mobilisation des bois sur les terres privées se fait différemment que sur les terres publiques. Cela suscite de l'incompréhension chez les ingénieurs forestiers qui n'ont pas été suffisamment formés pour agir en forêt privée. Cela génère également de l'exaspération chez les acteurs qui voudraient y accroître la récolte de bois, mais trouvent ce secteur très compliqué par rapport à la forêt publique. Trois faits demeurent : les 134 000 propriétaires forestiers sont indépendants dans leur prise de décision de gestion pour leurs boisés; ces boisés sont de petites tailles et la récolte de bois doit générer un profit pour tous les acteurs de la chaîne d'approvisionnement.

Une mobilisation plus complexe en forêt privée

Producteurs forestiers reconnus par classe de superficie

Superficie boisée (ha)	Nombre de producteurs	(%)
4-20	8 930	25 %
21-40	11 061	31 %
41-100	11 856	33 %
101-800	3 967	11 %
+ 800	122	
Total	35 936	

Source : MFFP, 2012. Base de données de s producteurs forestiers enregistrés.

Ce tableau montre la répartition des 36 000 propriétaires qui détenaient le statut légal de producteurs forestiers en 2012, par classe de superficie de boisé détenu. Au Québec, on ne trouve que 122 producteurs possédant plus de 800 hectares d'un seul tenant forestier, mais 32 000 possédant moins de 100 hectares. Deux approches peuvent alors s'affronter : se concentrer sur les plus gros ou mobiliser le plus grand nombre. Les deux approches ont leur mérite. Personnellement, je privilégie la deuxième option pour plusieurs raisons :

1. la possibilité forestière est répartie sur l'ensemble du territoire;
2. les entrepreneurs forestiers, responsables d'une grande partie de la récolte du bois, interviennent chez les petits propriétaires forestiers;
3. les grands propriétaires aménagent déjà leurs boisés, ce qui signifie que les gains sont à faire chez les petits propriétaires forestiers;
4. le développement d'une culture forestière chez les petits propriétaires forestiers limite les risques de renforcement des réglementations contraignantes pour la sylviculture.

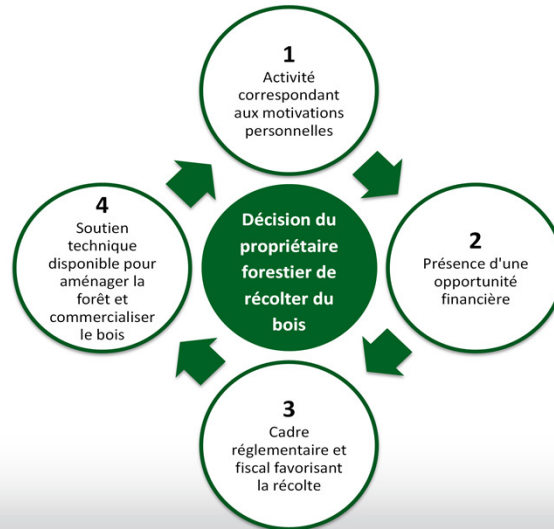
Les circuits de récolte en forêt privée



Mobilisation des propriétaires forestiers 5

On retrouve principalement 3 circuits de récolte en forêt privée. Premièrement, le propriétaire peut réaliser lui-même sa récolte, sans aide externe ou avec un soutien de planification et de martelage d'un conseiller, groupement ou coopérative forestière (qu'ils soient accrédités ou non par les agences de mise en valeur des forêts privées). Ces derniers peuvent également s'occuper de l'entièreté de l'opération de récolte ou encore la sous-traiter à un entrepreneur de récolte. Enfin, l'entrepreneur de récolte peut agir de façon autonome auprès des propriétaires forestiers. **Tous ces circuits débutent par une décision du propriétaire forestier.**

Le mécanisme de décision du propriétaire forestier



Mobilisation des propriétaires forestiers 6

Dans ce contexte, comment accroître la production de bois chez le plus grand nombre? Selon notre expérience, quatre ingrédients sont essentiels dans l'ordre séquentiel suivant : Premièrement, l'activité de récolte doit correspondre aux motivations personnelles du propriétaire forestier. Autrement, aucune récolte ne se fera. En second lieu, la récolte doit être lucrative, c'est-à-dire que le propriétaire doit juger qu'il fait une bonne affaire. Par la suite, la réglementation doit permettre cette activité et le traitement fiscal du revenu du bois doit être raisonnable. Finalement, un soutien technique doit exister pour faciliter l'aménagement forestier, la récolte, la commercialisation, le transport des bois et la remise en production du site de récolte.

10 idées pour faire tourner cette roue plus vite

1. Multiplier les liens entre ingénieurs et propriétaires forestiers
2. Améliorer le revenu net tiré de la vente de bois
3. Mieux coordonner l'offre de bois des forêts publiques et privées
4. Trouver des marchés pour les produits forestiers orphelins
5. Adapter les réglementations selon le risque environnemental
6. Utiliser la fiscalité foncière comme incitatif à la sylviculture
7. Mieux soutenir les entrepreneurs de récolte
8. Stabiliser les budgets des programmes d'aide à la mise en valeur des forêt privées
9. Réduire le risque financier de la vente de bois
10. Offrir un service « clé en main » au propriétaire forestier

Le système actuel fonctionne. Pourrait-il générer plus de résultats? Oui et voici quelques idées pour accroître le nombre de propriétaires engagés dans la production forestière. Ces idées vise à motiver les propriétaires forestières, accroître leurs opportunités d'affaires, utiliser la réglementation et la fiscalité pour encourager les projets d'aménagement forestier durable et augmenter le support technique disponible. Chacune de ces idées pourrait faire l'objet d'une présentation en soi. J'effleurerais donc chacune d'entre elles.

Idée 1

Multiplier les liens entre ingénieurs et propriétaires forestiers



Avez-vous votre forestier de famille?

1 ←

2 →

3 ←

Des professionnels à la grandeur du Québec

Un réseau de conseillers forestiers est à l'œuvre pour guider les propriétaires de lots boisés désireux de faire réaliser :

1. un plan d'aménagement forestier;
2. une plantation d'arbres forestiers;
3. des travaux de récupération d'arbres affectés par une épidémie d'insectes, un verglas ou une tempête de vent;
4. des éclaircies permettant d'améliorer les peuplements forestiers;
5. la réfection de chemins forestiers;
6. la délimitation des milieux forestiers sensibles nécessitant une protection.

Un programme d'aide gouvernementale

Le Programme de remboursement des taxes foncières pour les producteurs forestiers offert par le gouvernement du Québec soutient les travaux d'aménagement forestier.

Ce programme permet d'obtenir un crédit d'impôt allant jusqu'à 85 % du montant des taxes foncières payées pour la partie boisée de ses lots en échange de travaux d'aménagement forestier réalisés sur sa propriété.

Le programme reconnaît une vaste gamme de travaux, pourvu que leur réalisation soit confirmée par un ingénieur forestier.



Tous les propriétaires possédant plus de 4 hectares de forêt sont admissibles s'ils détiennent le statut légal de producteur forestier.

Pour trouver les conseillers forestiers œuvrant dans votre région, consultez le site www.foretrivee.ca/je-cherche-un-expert/

8

Il existe un formidable réseau de conseillers forestiers déployés à la grandeur du Québec. Il faut miser sur cette expertise et accroître les échanges entre les professionnels forestiers et les propriétaires forestiers. Ce rapprochement est d'autant plus facile à réaliser que tous les propriétaires ont accès à un crédit d'impôt pour financer les frais d'une première visite. La PPFQ travaillera à rassembler les acteurs du secteur forestier autour de la campagne « **Avez-vous votre forestier de famille?** » au cours des prochains mois. Pour montrer notre sérieux, nous avons déjà publié cette publicité dans le journal Le Soleil du 28 avril. Notre volonté est de la publier dans une sélection de journaux régionaux, si des partenaires se joignent à nous.

Idée 1

Multiplier les liens entre ingénieurs et propriétaires forestiers

Un réseau régional de «démarcheurs» auprès des propriétaires forestiers pour les engager dans la production forestière



Les propriétaires forestiers recherchés sont ciblés :

1. Peuplements matures sur la propriété
2. Absence de récolte dans les dernières années
3. Nouveaux clients pour les conseillers forestiers

Le démarchage se fait selon une séquence :

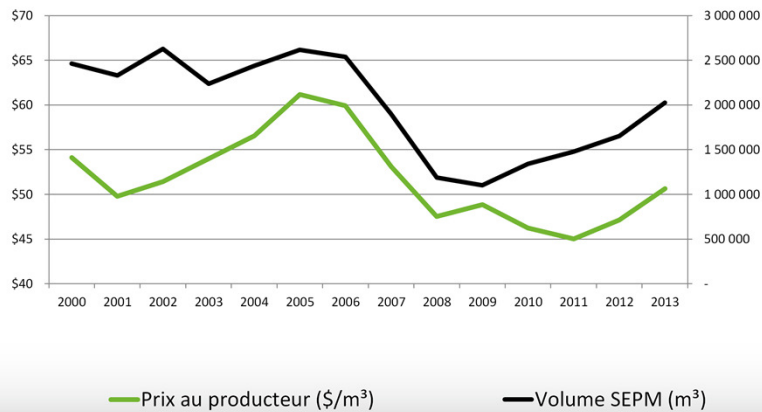
1. Formation des démarcheurs pour mieux interagir avec les propriétaires
2. Première visite conseil pour évaluer l'intérêt du propriétaire
3. Signature d'un devis d'engagement de récolte et/ou plan d'aménagement forestier et/ou d'une convention d'aménagement avec groupement

La publicité dans les journaux ne sera pas suffisante. Il faut discuter individuellement avec les propriétaires forestiers qui ont quitté la production forestière ou qui ne l'ont jamais initiée pour leur faire connaître les ressources à leurs dispositions et les tenants et aboutissants de la sylviculture. Dans quelques régions se met actuellement en marche un réseau de «démarcheurs» auprès de ces propriétaires forestiers, constitués d'ingénieurs et de techniciens forestiers formés pour rencontrer de nouveaux clients. De tels réseaux se déploieront dans les prochains mois en Abitibi-Témiscamingue, en Estrie, en Montérégie, dans les Laurentides et en Outaouais. D'autres régions pourront suivre en suivant ces expériences.

La multiplication des liens entre ingénieurs, techniciens et propriétaires forestiers visent à transformer les motivations des propriétaires forestiers en projets concrets d'aménagement forestier. Il sera néanmoins nécessaire de tenir compte de l'ensemble des motivations de cette clientèle lors de cette rencontre afin de ne pas briser le lien de confiance entre la communauté des ingénieurs forestiers et celle des propriétaires forestiers.

Idée 2 Améliorer le revenu net tiré de la vente de bois

Évolution des livraisons de bois résineux de qualité sciage des forêts privées selon le prix



Mobilisation des propriétaires forestiers 10

Les projets se concrétiseront si les opportunités financières sont intéressantes. Pour la production de bois, cela signifie des marchés disponibles et un revenu intéressant pour la vente de bois. La corrélation entre le prix du bois sur les marchés et la récolte est d'ailleurs forte. En toute logique, un prix à la hausse incite à produire plus. Bien qu'il ne s'agisse que d'un ingrédient, un prix intéressant sera nécessaire pour amorcer la récolte chez un propriétaire forestier. D'ailleurs, pourquoi le propriétaire forestier ne pourrait pas faire un profit sur la vente de bois et se contenter de ce qui reste une fois que tous les acteurs de la filière se sont rémunérés?

Idée 2 Améliorer le revenu net tiré de la vente de bois

Accroître la transparence sur les marchés

TROUVER DES USINES

CARACTÉRISTIQUES DU LOT À VENDRE

Adresse complète du lot : 12 Chemin Brodeur, Val-Racine, QC G0Y 1E1, ...
Essence ou groupe d'essence : Épinettes

Modifier les caractéristiques du lot

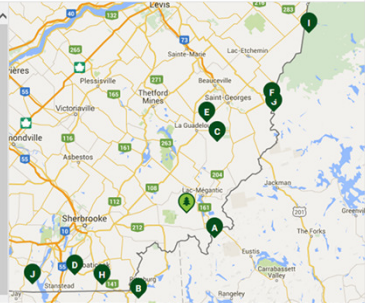
VARIABLES DU COÛT DE TRANSPORT

Activité : Taux
Déplacement : 90 \$/h

Modifier les variables globales

Liste simple Liste complète **LISTE DE PRIX** 10 résultats

A Fontaine Distance : 36 km Coût estimé de transport : 9,11 \$/m ³ Classe de qualité : Sciage Longueur : 12 pi 6 po Diamètre minimal : 5 po et +	58,82 \$/m³ au producteur
B Marcel Lauzon Distance : 111 km Coût estimé de transport : 14,78 \$/m ³ Classe de qualité : Sciage Longueur : 12 pi 6 po Diamètre minimal : 5 po et +	58,64 \$/m³ au producteur
C Carrier et Bégin Distance : 74 km Coût estimé de transport : 11,83 \$/m ³ Classe de qualité : Sciage Longueur : 12 pi 6 po Diamètre minimal : 6 po et +	57,93 \$/m³ au producteur



À cet effet, le système de prix du bois en forêt privée est déroutant lorsqu'on s'initie aux unités de mesures utilisés, aux tables de cubage, aux normes de façonnage variables et aux facteurs de conversion retenus par les usines. Heureusement, les technologies de l'information nous offrent aujourd'hui l'opportunité de mieux renseigner les propriétaires et producteurs forestiers sur les marchés disponibles, les besoins des acheteurs et les revenus qu'ils peuvent escompter de la vente de leur bois. La PPFQ lancera prochainement une application appelée « PrixBois » pour mieux informer les propriétaires sur le revenu du bois au chemin. Par cette initiative, nous espérons amener plus de transparence dans le marché du bois.

Cette information devrait favoriser l'obtention du meilleur revenu pour les producteurs forestiers par le choix de tronçonnage et d'usines qui maximisent le prix obtenu pour le bois livré. Cette application tiendra compte de la localisation du producteur forestier et de sa distance avec les acheteurs potentiels, des frais de transport et des facteurs de conversion variables. Dès que la phase de tests sera complétée, nous en ferons la publicité aux industriels et aux producteurs forestiers.

Idée 2

Améliorer le revenu net tiré de la vente de bois

Optimiser la logistique de transport

- Négociations de grille de taux de transport basé sur des temps de cycle plutôt que des distances
- Établissement de cours de concentration de bois
- Maximisation des voyages de retour sur certaines routes
- Babillard électronique de transport de bois



Évidemment, les frais de transport sont un élément de coût de production important pour les producteurs forestiers. Diverses initiatives sont actuellement en cours pour tenter d'en optimiser la logistique. Tout d'abord, des négociations sont actuellement menées avec les associations régionales de transporteurs pour établir les grilles de taux de transport selon des temps de cycles plutôt que des distances. Parallèlement, des cours de concentration ont été établis pour réduire le temps de transport des camions auto-chargeurs et accroître le temps de transport des camions de plus grande charge pour les voyages de longue distance. Nous pouvons penser à la compagnie Domtar qui déploie des cours dans les régions plus éloignées de son usine de Windsor. La FPFQ a aussi développé un babillard électronique de transport de bois qui n'a pas encore été déployé, mais qui présente un potentiel pour réduire le temps de circulation des camions sans charge. En bref, nous parlerons beaucoup de transport de bois en forêt privée au cours des 12 prochains mois.

Idée 2

Améliorer le revenu net tiré de la vente de bois

Réduire l'impact de l'impôt sur le revenu forestier


- Éliminer la taxe de 10 % sur les opérations forestières pour les petits producteurs;
- Étalement du revenu tiré de la vente de bois;
- Créer un régime d'épargne et d'investissement sylvicole pour mettre à l'abri de l'impôt une partie du revenu forestier qui serait réinvesti dans des travaux d'aménagement forestier futur;
- Défisicaliser les revenus tirés de la vente de bois.

Ce n'est pas tout d'obtenir un revenu provenant de la vente de bois, encore faut-il diminuer le traitement fiscal pour maintenir l'intérêt de l'activité pour un propriétaire forestier. Depuis son entrée en fonction, le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, M. Laurent Lessard, a compris l'importance de cet enjeu et réussi à convaincre son collègue aux Finances de proposer des mesures pour réduire le traitement fiscal du revenu forestier. Dans le dernier budget du Québec, le ministre a augmenté substantiellement l'exemption à la taxe de 10 % sur les opérations forestières et mis en œuvre une mesure d'étalement du revenu obtenu par la vente de bois sur sept ans. Ce sont de bonnes nouvelles. On nous dit que le ministre Lessard n'a pas renoncé à l'idée d'implanter un régime d'épargne et d'investissement sylvicole pour mettre à l'abri de l'impôt une partie du revenu forestier dans le but de le réinvestir dans des travaux d'aménagement forestier futur. Cette dernière idée est un mécanisme utilisé par plusieurs pays Européens (Suède, Norvège, France, Allemagne) pour soutenir financièrement les investissements sylvicoles. Pour notre part, nous poursuivons nos démarches auprès du gouvernement fédéral dans ce dossier. La Finlande a même momentanément cessé de taxer la vente de bois rond provenant d'éclaircies pour accroître le niveau de récolte.

Idée 3

Mieux coordonner l'offre des forêts publiques et privées

Année	Forêt privée	Forêt publique	Extérieur du Québec	Total	Proportion de la forêt privée
2002	8,1	30,8	5,7	44,6	18%
2003	7,5	30,7	5,5	43,7	17%
2004	7,2	31,9	5,6	44,7	16%
2005	7,2	30,6	5,9	43,7	16%
2006	6,9	27,2	5,9	40,0	17%
2007	6,0	23,1	5,9	35,0	17%
2008	4,5	21,1	5,1	30,7	15%
2009	3,4	16,2	4,3	23,9	14%
2010	4,1	18,0	4,6	26,7	15%
2011	3,9	18,4	4,1	26,4	15%
2012	3,9	18,9	4,1	26,9	14%
2013	4,2	20,3	4,3	28,8	14%
2014	4,8	20,3	4,2	29,3	16%



Mobilisation des propriétaires forestiers 14

L'État a convenu à maintes reprises de la nécessité de protéger l'accès aux marchés pour les producteurs forestiers qui peuvent difficilement concurrencer les opérations sur les terres publiques : les échelles sont différentes, les terres doivent être financées, etc. Cette protection prend principalement deux formes : la possibilité de négocier des conditions de ventes collectivement et la prise en compte des volumes mobilisables en forêt privée avant d'allouer des volumes de bois de la forêt publique. Force est de constater que l'application du principe de résidualité de la forêt publique fonctionne mal : une majorité d'industriels jouent le jeu et ont une culture d'achat de bois de la forêt privée, tandis que quelques-uns font tout pour s'en soustraire. Ces derniers ne sont pas plus rentables pour autant.

Idée 3

Mieux coordonner l'offre des forêts publiques et privées

Résidualité 2.0

Nous devons trouver une meilleure façon de récompenser les acheteurs de bois de la forêt privée!

- Une exemption dans l'accord sur le bois d'œuvre résineux pour le bois de la forêt privée?
- Une réaction plus rapide du MFFP pour répondre aux besoins ponctuels de fibre de la forêt publique pour les bons acheteurs de bois de la forêt privée?

Le principe de résidualité est un concept mal aimé, car tous ont l'impression de ne pas y trouver leur compte. Les producteurs en forêt privée critiquent l'application du principe par les autorités du MFFP lorsqu'ils voient des marchés se refermer et des industriels y voient une contrainte au mécanisme d'offre et demande. Le MFFP se trouve quant à lui entre l'arbre et l'écorce. Dans les faits, l'application du principe de résidualité mérite d'être améliorée pour mieux récompenser les acheteurs de bois de la forêt privée et viser certains industriels qui devraient en consommer davantage en fonction de la localisation de leurs usines.

Idée 4

Trouver des débouchés pour les produits orphelins

Absence structurelle de marchés

+ 180 000 m³ de peupliers au Saguenay-Lac-St-Jean

+ 700 000 m³ de SEPM résineux de petits diamètres

ou de qualité pâte dans la vallée du Saint-Laurent

Besoin de nouvelles installations pour transformer ces produits!



16

La fermeture d'usines au cours des dix dernières années, ainsi que les modifications dans le mode d'approvisionnement des papetières, a créé des produits orphelins pour lesquels peu de marchés sont actuellement disponibles au Québec. Par exemple, l'offre de bois de résineux ou de copeaux résineux dépasse la demande structurelle. L'absence de grands consommateurs de peupliers au Saguenay Lac St-Jean est également problématique. Il y a une urgence à construire de nouvelles unités de transformation consommant ces produits orphelins. L'épidémie de TBE amplifiera ce besoin, de même que la fermeture d'autres usines ou machines à papier sur le territoire. Le colloque du 31 octobre prochain sera sans doute l'occasion d'aborder ce point. Le premier ministre a aussi mis sur pied une initiative de démarchage pour trouver un projet pouvant remplacer l'ancienne usine de panneaux à Chambord.

Idée 5

Adapter les réglementations selon le risque environnemental

- « ... exigence de bandes riveraines de 300 mètres... »
- « ... zone où seul 10 % des tiges peuvent être récoltées ... »
- « ... permis de récolte de 200 \$ pour un propriétaire ... »
- « ... dépôt de 1000 \$ pour les dommages aux routes municipales ... »
- « ... bande de protection de 50 mètres avec les voisins... »
- « ... ensemençer les fossés des chemins forestiers ... »



Chaque municipalité est libre d'adopter le code forestier de son choix! Une bombe qui ne finit plus d'exploser.

Depuis une vingtaine d'années, les municipalités ont renforcé leurs réglementation sur la protection du couvert forestier. Au départ, ces initiatives, permises en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, visaient à contrôler les coupes abusives. Aujourd'hui, ces réglementations sont complexes et variables d'une localités à une autre. Dans bien des cas, elles représentent un code forestier en soi. Certaines respectent les sciences forestières, d'autres pas et sont plutôt le fruit de décisions politiques des administrations municipales.

Idée 5

Adapter les réglementations selon le risque environnemental

Exemple de la MRC de Coaticook

1. Si on récolte plus de 30 % des tiges dans un peuplement naturel un permis est obligatoire avec prescription d'un ingénieur forestier.
2. Si on récolte moins, le producteur n'a qu'à aviser sa municipalité.
3. Si on récolte moins de 15 % des tiges, aucun avis n'est nécessaire.

Mobilisation des propriétaires forestiers 18

De concert avec les intervenants du milieu, la MRC de Coaticook a révisé sa réglementation sur la protection du couvert forestier en fonction de l'échelle, du risque et de l'intensité de l'intervention de récolte. Il s'agit d'une approche pouvant servir d'inspiration aux autres.

Le producteur forestier doit procéder à un avis de récolte s'il abat plus de 15 % des tiges dans un secteur donné. Cette mesure consiste à aviser le fonctionnaire municipal désigné qu'il y aura récolte forestière sur la propriété. Le fonctionnaire peut alors informer le propriétaire de la réglementation en vigueur et juger les risques d'infraction dans le secteur d'intervention. En retour, l'administration municipale est en mesure de répondre aux plaintes de citoyens portant sur l'ampleur des travaux en cours et de les rassurer quant à la légalité de la récolte réalisée chez ce producteur forestier. L'avis de récolte peut se faire par téléphone, par l'utilisation d'un formulaire ou par Internet. Aucuns frais ne sont exigés par la MRC et la municipalité et aucune autorisation n'est nécessaire avant de procéder à la récolte. Si la récolte n'excède pas 15 %, il n'est pas nécessaire d'aviser la MRC et la municipalité.

Si la récolte dépasse 30 % des arbres uniformément répartis dans les peuplements naturels ou 40 % des tiges dans les plantations sur une période de 10 ans, le propriétaire devra obtenir une prescription sylvicole d'un ingénieur forestier et un certificat d'autorisation de la MRC. Il n'y a pas de frais pour obtenir le certificat de la MRC, mais le propriétaire doit attendre l'autorisation avant de commencer ses travaux de récolte.

Cette approche vise à réconcilier les inquiétudes de la société civile en matière

environnementale et le souhait des propriétaires et producteurs forestiers de maintenir une activité économique dans leurs forêts.

Idée 5

Adapter les réglementations selon le risque environnemental

Une solution réside dans l'attribution du pouvoir de réglementer la protection du couvert forestier aux seules MRC (plutôt qu'aux municipalités locales).



En 2011, le gouvernement avait déposé un projet de loi qui allait dans ce sens, mais celui-ci est mort au feuillet lors du déclenchement des élections.

Une solution réside dans l'attribution du pouvoir de réglementer la protection du couvert forestier aux seules MRC, plutôt qu'aux municipalités locales. Cela permettrait de réduire le nombre de lieux de discussion sur ces réglementations et également d'obtenir une harmonisation des réglementations à l'échelle du territoire de la MRC. Ces discussions devront permettre de faire évoluer le rôle de protection du couvert forestier qui a été dévolu au monde municipal en 1995 vers un rôle plus complexe de protection du couvert forestier et mise en valeur des ressources qu'elle abrite.

En 2011, le gouvernement avait déposé un projet de modification de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme qui allait en ce sens, mais celui-ci est mort au feuillet lors du déclenchement des élections. Ce projet de loi pourrait reprendre vie en 2017.

Cela n'empêche pas que des municipalités ont fait le choix de ne pas adopter de réglementation contraignante sur la protection du couvert forestier.

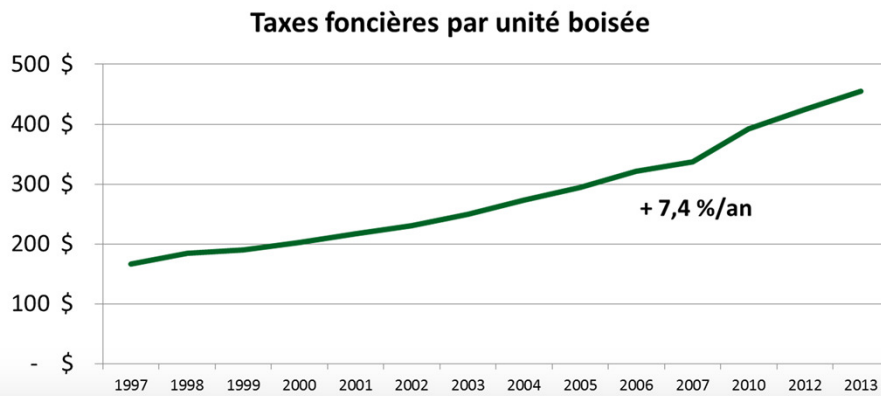
Idée 6 Utiliser la fiscalité foncière comme incitatif à l'aménagement forestier

Éléments de coûts (peuplements feuillus)	Coûts (\$ 2009/m ³)
Gestion	1,75
Construction et entretien chemins	1,64
Récolte et débardage	22,23
Transport	14,00
Taxes foncières de 1 % valeur du boisé (2,4 m ³ /ha et 2 000 \$/ha)	8,33
SOUS-TOTAL	47,95
Intérêts liés au financement de la terre (selon l'hypothèse dépassée d'un prix d'achat de 50 000\$ pour 40 ha)	12,36
Risque et profits	10,00
Total	70,31

Sources : MRNF, 2009. Enquête sur la valeur marchande des bois sur pied en forêt privée + Fédération des producteurs forestiers du Québec (transport, taxes foncières)

Les taxes foncières représentent un élément de coût de production important et en croissance.

Idée 6 Utiliser la fiscalité foncière comme incitatif à l'aménagement forestier



Mobilisation des propriétaires forestiers

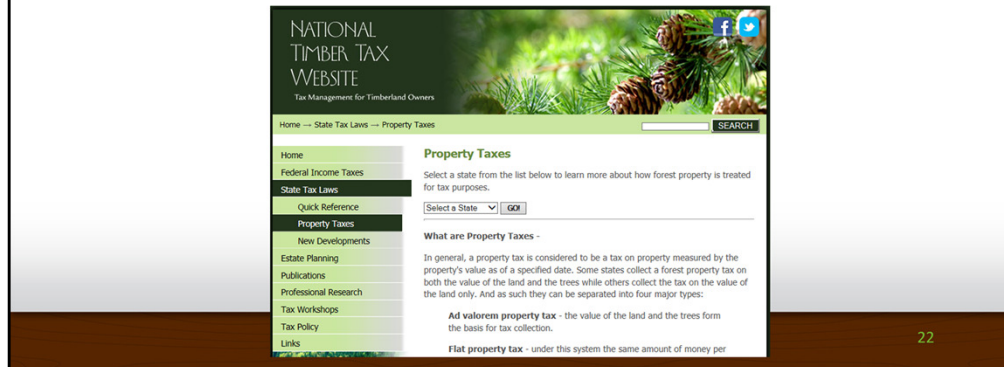
21

Les taxes foncières sur les lots boisés sont calculées en fonction de leur valeur marchande qui subit de fortes hausses dans la dernière décennie sous l'effet d'une nouvelle catégorie de propriétaires plus urbains qui souhaitent posséder un milieu naturel pour leur loisir. Il n'est plus rare que certains producteurs forestiers paient désormais quelques milliers de dollars de taxes foncières pour leurs boisés.

Idée 6

Utiliser la fiscalité foncière comme incitatif à l'aménagement forestier

Un taux de taxation distinct pour les boisés sous aménagement serait un formidable incitatif à la sylviculture.



Un taux de taxation distinct pour les boisés sous aménagement, dûment définis, serait un formidable incitatif pour la sylviculture. L'Ontario et 45 États américains utilisent la fiscalité foncière pour soutenir l'aménagement forestier. Une telle mesure nécessitera une modification à la Loi sur la fiscalité municipale. Le monde municipal s'opposera cependant à toute initiative réduisant son assiette fiscale. Il faudra donc faire une distinction entre les propriétés forestières sous aménagement, de celles qui le sont pas.

Idée 7

Mieux soutenir les entrepreneurs de récolte et les transporteurs

- Accès au financement
- Obtention de meilleurs taux d'emprunt
- Offre de formation pour accroître la productivité



Mobilisation des propriétaires forestiers 23

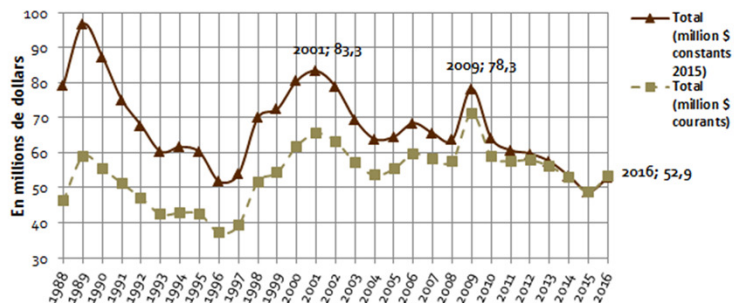
Les entrepreneurs de récolte sont un maillon essentiel qui a reçu peu d'attention jusqu'ici de la part des autorités gouvernementales. Ce sont des travailleurs de l'ombre qui pourtant « sortent » le bois des forêts privées. En 2014, la FPFQ a réalisé un mini-sondage auprès d'entrepreneurs forestiers (n=20) de différentes régions du Québec. Ce sondage qualitatif n'a pas de fondement statistique. Il vise à exprimer une tendance par un échantillon suffisant de répondants. En bref, ce sondage indique que :

- 70 % des entrepreneurs consultés ont procédé à l'achat d'équipements forestiers au cours des trois dernières années. La majorité des équipements lourds achetés étaient usagés;
- 40 % des entrepreneurs consultés prévoient réaliser l'achat de machinerie et d'équipements forestiers au cours des trois prochaines années;
- 55 % des entrepreneurs consultés estiment faire face à une problématique de financement, dont des taux d'intérêt élevés (8 à 9 %), une mise de fonds importante, le niveau des garanties demandées (résidence personnelle, terres forestières, inventaires de bois et ouvrages futurs), la nécessité de faire affaire avec plusieurs organisations pour obtenir la totalité du prêt recherché et les exigences administratives des institutions prêteuses.

À titre d'exemple, il existe le Programme de financement forestier, administré par La Financière agricole du Québec pour le compte du MFPP, qui permet à un particulier d'obtenir une garantie de prêt pour financer l'achat d'une terre forestière et l'acquisition de machinerie. Ce programme ne permet pas d'utiliser la machinerie visée par le prêt chez d'autres propriétaires forestier! Il y aurait lieu de changer cette règle.

Domtar et deux groupements forestiers ont également offert une formation d'appoint à leurs entrepreneurs à l'aide de formateurs, eux-mêmes d'anciens entrepreneurs de récolte. Les résultats ont permis des gains de productivité de 15 % chez les quatre entrepreneurs visés.

Idée 8 Stabiliser les programmes d'aide à la mise en valeur des forêts privées



Note 1 : Les investissements des propriétaires de boisé ne sont pas comptabilisés dans le graphique.

Source : PPFQ, MRN et Statistiques Canada, IPC du Québec : 2002=100.

Que ce soit pour partager le risque financier de la sylviculture ou accompagner des propriétaires forestiers qui connaissent de moins en moins la foresterie, les gouvernements des pays industrialisés sont appelés à soutenir l'investissement sylvicole dans les forêts privées de leur territoire. Au Québec, les programmes d'aide à la mise en valeur des forêts privées ont permis de déployer un vaste réseau de groupements et coopératives forestières, consultants en foresterie et syndicats de producteurs forestiers accompagnant cette clientèle. Ce réseau offre l'encadrement professionnel de plus en plus nécessaire.

Cependant, ce soutien devient compromis au rythme des fluctuations budgétaires. Dans la dernière année, le ministre Lessard a envoyé un important signal en défendant une hausse des budgets de programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées. Beaucoup reste à faire pour offrir aux intervenants du secteur une stabilité et une prévisibilité des budgets de ces programmes qui leur permettraient de mieux planifier leurs actions auprès des propriétaires forestiers. De plus, il faudra se méfier de réduire le nombre de propriétaires forestiers bénéficiant de ce soutien.

Idée 9

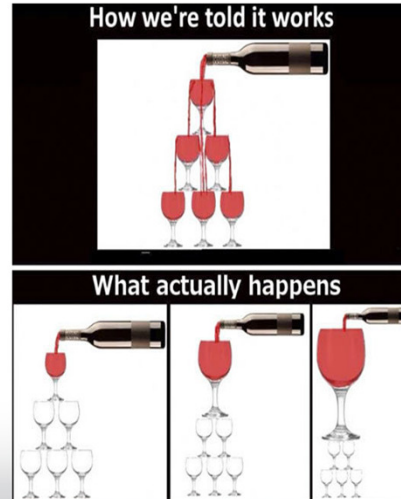
Réduire le risque financier de la vente de bois

Risques :

- Usine qui se protège de ses créanciers
- Usine qui allonge les délais de paiement
- Propriétaire qui ne paie pas l'entrepreneur
- Entrepreneur qui ne paie pas correctement le propriétaire
- Transporteur qui conserve les primes des usines
- L'État qui ne voit pas l'ensemble des transactions

Conséquences :

- Chaque acteur hausse ses frais pour répondre au risque
- Réduction de l'activité de récolte



En forêt privée, tous les intervenants de la filière sont susceptibles de ne pas percevoir leur juste part de la rente provenant de la vente de bois. Une usine en difficulté financière peut cesser de payer ses fournisseurs (uniquement en 2015, trois usines nous ont joué ce tour) ou allonger les délais de paiement. Un propriétaire peut également devenir un mauvais payeur pour un entrepreneur de récolte. À l'inverse, l'entrepreneur peut se garder une trop grosse part du revenu provenant de la vente de bois, générant de la méfiance chez les propriétaires forestiers. Il arrive que les transporteurs conservent pour eux les primes versées par les usines pour stimuler la récolte de bois. Enfin, une partie des ventes peut se faire « au noir » à l'abri de l'impôt.

Une mauvaise fluidité dans le versement de la rente pour le bois se traduira par une hausse du risque et ultimement, par une augmentation des prix et une réduction de l'activité de récolte. Qui souhaite cela?

Idée 9

Réduire le risque financier de la vente de bois

Solution : des plans conjoints de producteurs de bois

- ☑ Gère l'offre pour répondre à la demande
- ☑ Accroît la transparence sur les marchés
- ☑ Permet une négociation professionnelle
- ☑ Permet un paiement centralisé
- ☑ Offre une garantie de paiement pour se prémunir contre les mauvais payeurs
- ☑ Assure une traçabilité des bois

Nous avons la chance d'avoir au Québec des plans conjoints de producteurs de bois. Malheureusement, l'application incomplète de ce mécanisme de mise en marché occulte souvent ses avantages pour la filière. Les plans conjoints permettent de réduire le risque financier de la vente de bois en gérant l'offre de bois selon la demande, augmentant la transparence sur les marchés, en permettant une négociation professionnelle, en permettant un paiement centralisé, en offrant des garanties de paiement et assurant une traçabilité des bois. Depuis quelques années, j'ai senti un changement d'attitude de plusieurs industriels envers ce mécanisme qui, sans le défendre publiquement, y voient certains avantages.

Idée 10

Offrir un service « clé en main » au propriétaire forestier

Étapes	Principaux responsables
Transmission d'information	Syndicat de producteurs forestiers Conseiller forestier
Réalisation d'un plan d'aménagement	Ingénieur forestier
Émission du statut de producteur forestier	Bureau d'enregistrement
Émission d'un contingent de production	Syndicat de producteurs forestiers
Négociation des conditions de ventes	Syndicat de producteurs forestiers
Encadrement professionnel en sylviculture	Conseiller forestier
Réalisation de travaux sylvicoles	Conseiller forestier + Producteur
Émission des permis de récolte	Municipalités, MEDDLCC
Réalisation des travaux de récolte	Entrepreneur de récolte + Producteur
Recherche d'un transporteur	Syndicat de producteurs forestiers Conseiller forestier Entrepreneur de récolte
Gestion du paiement	Syndicat de producteurs forestiers

La répartition des responsabilités entre les syndicats de producteurs forestiers et les conseillers forestiers (incluant les groupements forestiers) représente le tabou ultime de la forêt privée. D'un côté, les responsabilités de mise en marché du bois incombent au premier groupe. De l'autre, l'offre de service en aménagement forestier est largement assumée par les groupements forestiers. Évidemment, des nuances existent selon les régions, ce qui ne vient pas simplifier le modèle. Si ce n'était pas assez, les agences de mise en valeur de la forêt privée, les associations forestières régionales, les coopératives forestières, les bureaux d'enregistrement des producteurs forestiers, les firmes de consultants en foresterie, les transporteurs, les entrepreneurs de récolte et les municipalités souhaitent jouer un rôle auprès des propriétaires, quant ce n'est pas les compagnies forestières elles-mêmes.

Il est difficile pour un propriétaire forestier de s'y retrouver.

Idée 10

Offrir un service « clé en main » au propriétaire forestier

Expertise des syndicats de producteurs forestiers	Expertise des conseillers forestiers
Prioritaire en mise en marché	Prioritaire en sylviculture
Complémentaire en sylviculture	Complémentaire en mise en marché
Vision régionale	Vision locale

La complémentarité des expertises entre les conseillers forestiers (incluant les groupements) et les syndicats de producteurs forestiers est pourtant évidente. Verrons-nous un jour une région où ces forces s'uniront? Nous obtiendrons alors des organisations pouvant offrir des services intégrés aux propriétaires forestiers de leur territoire. À cet égard, la taille du territoire de l'organisation qui en résulterait sera déterminante puisque celle-ci devrait être d'envergure suffisante pour agir efficacement sur le marché.

Si l'environnement d'affaires pour produire du bois ne s'améliore pas, les propriétaires valoriseront les autres ressources et fonction de leurs boisés...

Villégiature et observation de la nature



Protection de la qualité de l'eau

Production de sapin de Noël



Activités de chasse et pêche

Production de sirop d'érable



Récolte de bois

29

Qu'arrivera t-il si le gouvernement ne parvient pas à améliorer l'environnement d'affaires des producteurs de bois en forêt privée? Les propriétaires valoriseront les autres usages de leurs forêts et délaisseront la production de bois à des fins industrielles. Les communautés rurales se priveront peu à peu d'une source de développement économique au profit d'autres. Il suffit de regarder l'évolution de l'activité forestière dans les MRC forestières du Québec : les producteurs de bois se retrouvent en minorité chez certaines. Il y a donc urgence à agir pour les intervenants de la filière des produits forestiers.